

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 20 Pathologies générale et spéciale 1			
Code	PAMI2B20SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) Véronique MOINY (veronique.moiny@helha.be) Alain BOKOKO (alain.bokoko@helha.be) David LEPORE (david.lepore@helha.be) Céline DERUDDER (celine.derudder@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE recouvre les connaissances de base nécessaires dans les domaines de la chirurgie générale, orthopédique et traumatologique, de l'anesthésie et dans le domaine des soins qui s'y rapportent.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera capable d'énoncer et de comprendre les différents éléments théoriques et pratiques que recouvrent ces disciplines, à savoir, la chirurgie générale, orthopédique et traumatologique et l'anesthésie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B20SFA	Pathologies chirurgicales, orthopédie et traumatologie	24 h / 2 C
PAMI2B20SFB	Soins en salle d'opération et stérilisation	12 h / 1 C
PAMI2B20SFC	Raisonnement clinique associé à la chirurgie	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B20SFA	Pathologies chirurgicales, orthopédie et traumatologie	20
PAMI2B20SFB	Soins en salle d'opération et stérilisation	10
PAMI2B20SFC	Raisonnement clinique associé à la chirurgie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE "Pathologies générale et spéciale" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies chirurgicales, orthopédie et traumatologie			
Code	15_PAMI2B20SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Véronique MOINY (veronique.moiny@helha.be) Alain BOKOKO (alain.bokoko@helha.be) David LEPORE (david.lepore@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de pathologies chirurgicales, orthopédie et traumatologie précise les connaissances de base nécessaires dans ces différentes disciplines tout en adaptant les matières vues au profil "sage-femme".

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Compétence 4= Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.
- Capacités:
1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A.
généralités en orthopédie et traumatologies
l'arthrose
l'hyperlordose
l'antélysthésis
la scoliose
les fractures du bassin
les traumatismes du nouveau né: fracture de clavicule, paralysie du plexus brachial
les malformations du nouveau né: spina bifida, le pied bot, les déformations crâniennes...
Dr Lepore
Urgences chirurgicales
Appendicectomie
Cholecystectomie
Chirurgie pariétale

Démarches d'apprentissage

cours magistral. Interactions fréquentes avec les étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions réponses à la demande l'étudiant.

Sources et références

"Lerat Orthopédie" de la faculté Lyon sud. Le syllabus est disponible en bibliothèque. Le site internet est un site "open source" présentant des PPT multiples abordant les grandes pathologies orthopédiques et traumatologiques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les PPT sont à disposition des étudiants sur la plateforme Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit sous forme de questions ouvertes et semi-ouvertes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent (pathologies médicales d'une part, pathologies chirurgicales d'autre part)

Exception :

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des parties composant l'AA, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'AA (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie de l'AA).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Soins en salle d'opération et stérilisation			
Code	15_PAMI2B20SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Préparation des étudiantes au stage de Soins au Quartier opératoire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence C1 1 1, C 1 3 3, C 3 1 1, C 3 1 2, C 4 1 1, C 5 1 1, C5 2 2 et C 7 1 1

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Terminologie des principaux termes gynécologiques, rôles envers l'anesthésiste et le gynécologue pour la préparation de la patiente, surveillance per opératoire et drogues d'urgence, surveillance post-opératoire en salle de réveil et au retour en chambre, apprentissage des installations, badigeons et produits, mise en place de la plaque de la bistouri+ éther, compte des compresses,..

Démarches d'apprentissage

Permettre une participation active, interaction entre pairs et l'enseignant, photos et vidéo,..

Dispositifs d'aide à la réussite

Participation active en classe, référence aux situations rencontrées et aux notions vues dans d'autres cours comme anesthésiologie ou hygiène hospitalière,..

Sources et références

Notes prises en classe, supports diffusés et matériel manipulé.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours individuelles, support power point et photos, matériel vu et manipulé en classe

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 et Q3 : travail écrit à poster sur ConnectED le 1^o jour de la session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3^e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Raisonnement clinique associé à la chirurgie			
Code	15_PAMI2B20SFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline DERUDDER (celine.derudder@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le raisonnement clinique fait partie intégrante du référentiel de compétences de l'étudiante sage-femme.

Cette activité d'apprentissage donnera les bases théoriques nécessaires afin de développer une réflexivité adéquate face à une situation clinique chirurgicale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Famille de situation: soins généraux aux adultes

Situations finales du référentiel de compétences : « L'étudiant prend soin d'un bénéficiaire appareillé, conscient ou non dans une situation instable et/ou nécessitant des précautions additionnelles ».

• Compétence 1 = S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

Capacités: 1. Participer au développement de ses apprentissages

3. Développer son identité professionnelle

• Compétence 2 = Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

Capacités: 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

2. Pratiquer une démarche éthique

• Compétence 3 = Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative

Capacités: 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels

2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire

3. Participer à la démarche qualité

• Compétence 4 = Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

Capacités: 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à

mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4. Évaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

• Compétence 8 = Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-

femmes

Capacités: 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue d'améliorer sur base les données probantes
2. Fonder sa pratique sur les données probantes

- L'étudiante doit être capable de planifier une prise en charge complète sur base d'un cas clinique en respectant les principes de sécurité et en interprétant les paramètres présentés.
- De décrire une plaie et d'expliquez les items.
- D'expliquez la prise en charge ERAS.
- D'expliquez et d'interpréter la prise en charge pré et post opératoire.
- D'expliquez les risques post opératoires selon la collecte des données et le type d'intervention et d'anesthésie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction : cas clinique

Les plaies (observation/définition) /Exercices description

Les soins aseptiques

Les Soins infirmiers en pré-per et post opératoire

Les drainages

La césarienne (pré/per/post op) / Itinéraire clinique

Démarches d'apprentissage

Investissement professeur/étudiants : échanges

Cours magistral participatif

Utilisation d'outils pédagogiques : wiki, classes inversées, lecture d'articles.

Andragogie

Analyse de situations cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Rendez-vous possibles

Enseignante disponible

Exercice sur connectED

Sources et références

Citation des sources et bibliographie intégrées au power-point

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power-point et annexes disponibles sur la plateforme ConnectED

Articles disponibles

Exercices demandés à domicile

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Questions ouvertes

Vraix /faux à argumenter

Cas clinique

En cas de non maîtrise des critères minimum d'acquisition la note de l'examen sera de 2/20 . se référer aux acquis

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).